

Réunion du 9 janvier 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) : Monsieur David HECKEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2012/29 - Actions transversales dans le domaine des transports - 1171
Aide à la réalisation de parkings intermodaux - Aménagement
de la gare de DETTWILLER ainsi que de ses abords

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le programme d'aménagement de la gare de DETTWILLER et de ses abords
- décide d'attribuer à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), en sa qualité de maître d'ouvrage désigné du programme d'aménagement du parking intermodal de la gare de DETTWILLER, une subvention de 46 976 € représentant 5,08 % du coût HT des travaux.

Elle approuve par ailleurs la convention à conclure à cet effet entre les différents cofinanceurs et autorise son président à signer cette convention au nom du Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120109-64596-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 17/01/12